



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 14/04/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**29**

Nombre de conseillers en exercice :**29**

Date de convocation :
14 avril 2026

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés : DENAIX Christine pouvoir donné à PARET Evelyne, SEFIANI Siham pouvoir donné à KRIER Catherine, MARTIN Frédéric pouvoir donné à LANUEL-LE MARECHAL Yveline

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur LHUILLIER Aurélien

Membres présents.....26
 Absents représentés.....3
 Absents.....0
 Votants.....29

Délibération DELIB 26 2026

**Commission communale des Impôts Directs (CCID) - Rapporteur :
Catherine KRIER**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	3	29	0	0	0

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il soit institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission, outre le Maire ou l'Adjoint Délégué, qui en assure la Présidence, doit comprendre 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les membres seront désignés par la Direction des Services Fiscaux sur la proposition d'une liste de contribuables, en nombre double, c'est-à-dire 16 titulaires et 16 suppléants, dressée par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter la liste des candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Fabien DOUTE	Patrice LEFEUVRE
Aurélien LHUILLIER	Romarc IUNG
Patrick DUBAS	Lucie ASSIAKH
Roland FORTINI	Camille MASSON
Annie LAPOINTE	Siham SEFIANI
Miguel ARNAIZ DE LA FUENTE	Marie-Pascale MARIN
Vincent NORMANT	Nicolas ALBALADEJO
Laëtitia KACZMAREK	Emmanuelle HURET
Patrick KUJAWA	Mélanie LEFEVRE
Christine DENAIX	Marie-Pascale MARIN
Yveline LANUEL LE MARECHAL	Frédéric MARTIN
Armelle VERON	Stéphane GUILLIN
Olivier KRIER	Yohann KACZMAREK
Mathieu BOITON	Emilie IUNG
Emilie BRALLET	Stéphane BRALLET
Eric METTE	Marie-Noëlle MAISTRE

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 avril 2026
Catherine KRIER,
Maire.



Catherine KRIER
2026.04.28 18:27:11 +0200
Ref:10908533-16446299-1-D
Signature numérique
la Maire

Catherine KRIER